Mardi 22 novembre 2022

III

(Actes préparatoires)

PARLEMENT EUROPÉEN

P9_TA(2022)0390

Nomination proposée d'un membre de la Cour des comptes — Keit Pentus-Rosimannus

Décision du Parlement européen du 22 novembre 2022 sur la nomination proposée de Keit Pentus-Rosimannus à la fonction de membre de la Cour des comptes (C9-0316/2022 — 2022/0808(NLE))

(Consultation)

(2023/C 167/20)

Le Parlement européen,

— vu l'article 286, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C9-0316/2022),

— vu l'article 129 de son règlement intérieur,

— vu le rapport de la commission du contrôle budgétaire (A9-0272/2022),

A. considérant que, par lettre du 20 septembre 2022, le Conseil a consulté le Parlement européen sur la nomination de Keit Pentus-Rosimannus à la fonction de membre de la Cour des comptes;

B. considérant que sa commission du contrôle budgétaire a évalué les qualifications de Keit Pentus-Rosimannus, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; que, dans le cadre de cette évaluation, la commission a reçu de Keit Pentus-Rosimannus un curriculum vitæ ainsi que ses réponses au questionnaire écrit qui lui avait été adressé;

C. considérant que cette commission a procédé ensuite, le 8 novembre 2022, à une audition de Keit Pentus-Rosimannus, au cours de laquelle cette dernière a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission;

1. rend un avis favorable sur la proposition du Conseil de nommer Keit Pentus-Rosimannus membre de la Cour des comptes;

2. charge sa Présidente de transmettre la présente décision au Conseil et, pour information, à la Cour des comptes ainsi qu'aux autres institutions de l'Union européenne et aux institutions de contrôle des États membres.